

# Un lieu pour les jeunes victimes de délits sexuels

A l'hôpital Chubert, la création d'un accueil pédiatrique médico-judiciaire doit permettre de comprendre la douleur des mineurs. Leurs témoignages sont alors filmés par les enquêteurs.

## Obligation légale

Hier après-midi, un nouveau service baptisé accueil pédiatrique médico-judiciaire a été inauguré à l'hôpital Chubert. Il répond ainsi à une obligation de la loi qui, depuis juin 1998, exige que les témoignages des mineurs se disant victimes d'un délit de nature sexuelle soient enregistrés de manière audiovisuelle par les gendarmes ou policiers chargés de l'enquête.

En 2000, un protocole avait bien été signé à Vannes entre des professionnels de l'hôpital psychiatrique de Saint-Avé et le monde judiciaire pour prendre en charge ces jeunes victimes mais rien n'avait jamais vraiment vu le jour faute de moyens financiers. Une faible partie de ces victimes du ressort du tribunal de Vannes était cependant entendue à Lorient où un semblable dispositif d'enregistrement fonctionne déjà bien.

## 50 victimes par an

Ce nouveau service est en fait opérationnel depuis le 1<sup>er</sup> septembre et déjà deux mineurs ont été entendus par les gendarmes dans ces locaux qui se veulent discrets, à l'étage du service pédiatrique. « Nous avons estimé qu'une cinquantaine de victimes y sera auditionnée en moyenne par an. Nous n'excluons pas d'ouvrir cet espace aux jeunes adultes », affirme Thierry Pheippéau, procureur de la République.

Pour réaliser cette opération, un partenariat complexe a été mis en place sous l'égide de ce magistrat. Outre le tribunal, sont associés par une convention le centre hospitalier Bretagne Atlantique, la gendarmerie Atlantique, la gendarmerie, la police, l'ordre des avocats, le conseil général, la mairie de Vannes, l'association nationale la Voix de l'enfant et l'association locale Défense et



La loi oblige policiers et gendarmes à enregistrer les déclarations des mineurs victimes de délits sexuels. Derrière une vitre sans tain, ils utilisent la vidéo dans ce nouveau service implanté à l'hôpital Chubert.

## Financement privé

En plus des locaux qui comptent un accueil, une salle d'écoute et un local pour l'enregistrement derrière une vitre sans tain, l'hôpital place son service des urgences pédiatriques au cœur du projet et fournit aussi du personnel médical pour accompagner les mineurs. Le conseil général met à disposition un psychologue trois journées et demie par semaine. La Voix de l'enfant a, elle, pris financièrement en charge l'achat du matériel audiovisuel et la formation des policiers et gendarmes qui assurent les auditions et enregistrements.

« Ce sont en fait des fonds privés.

SFR lors de la récupération de vieux portables, qui nous permettent de financer ces espaces. Nous en ouvrons de huit à dix par an en France, Vannes est le 45<sup>e</sup> », précise Martine Brousse, déléguée générale de la Voix de l'enfant.

## Deux CD gravés

« Parce que c'est un lieu neutre et de confiance, cette salle doit permettre d'analyser non seulement la parole de l'enfant mais aussi ses gestes. Elle est créée pour éviter des traumatismes supplémentaires », explique Thierry Pheippéau.

« Car les victimes ne sont ainsi plus

une gendarmerie ou le commissariat et de venir témoigner lors d'un procès en étant à nouveau confrontés à leur agresseur. »

C'est cette technique qui a été utilisée en 2005 à Angers lors du vaste procès de pédophilie par la cour d'assises du Maine-et-Loire, dirigée par Eric Maréchal aujourd'hui président du tribunal de Vannes. Les auditions sont en effet gravées sur deux CD : l'un est placé sous scellés et l'autre peut être fourni au parquet, à un juge, aux avocats ou diffusés lors d'une audience.

## Un joueur du Voc obligé de q

D'origine sénégalaise, Mamadou est footballeur. Il est aussi scolarisé en seconde professionnelle.

## L'histoire

Il y a une vingtaine de jours, Mamadou a fait sa grande rentrée au lycée Saint-Joseph. Après une année scolaire assez chaotique – parce que le cursus ne lui était pas adapté – au lycée Notre-Dame-le-Ménimur, il a intégré une seconde professionnelle maintenance automobile.

Une formation que le jeune Sénégalais, aujourd'hui majeur, pourrait devoir stopper net dans quelques heures. Il vient, en effet, de se voir notifier une obligation de quitter le territoire français par la préfecture. Une mesure qui le contraindra également à arrêter sa carrière de footballeur amateur au Vannes OC et à quitter ses coéquipiers.

## « Un gentil gars, très bien intégré »

L'un des Vannetais qui connaît le mieux Mamadou, qui l'a aidé à son arrivée en Morbihan, voilà un peu plus d'un an en provenance de Marseille, c'est Loïc Perrin, ancien responsable de la formation au Vannes

## Une aide de 200 € pour Ana la

D'origine roumaine, Ana Constantin (35 ans) et sa petite fille de 8 ans sont arrivées à Vannes il y a quelques jours dans un total dénuement. Après avoir été hébergées par une famille vannetaise, elles ont été prises en charge par le Réseau éducation sans frontières (RESF) en fin de semaine dernière (Quest-France de samedi).

Elles ont pu passer le week-end à l'abri, dans une chambre de l'espace Monticain, la Maison du diocèse, grâce à une aide d'urgence débouclée par la Villa Hiar la conseil né.



de Télégramme 27/9/11

# Enfants abusés. Un nouvel outil d'enquête

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre, une salle a été aménagée à l'hôpital pour auditionner les mineurs victimes d'abus sexuels. Le procureur Thierry Phelippeau y voit un moyen d'améliorer la qualité des enquêtes et l'accueil des enfants.

Thierry Phelippeau est procureur de la République au tribunal de grande instance de Vannes.



**A quoi sert cet accueil pédiatrique médico-judiciaire ?**  
 Il sert en priorité à recueillir la parole des enfants victimes d'abus sexuels. Nous aurions pu nous contenter du « minimum légal », c'est-à-dire l'enregistrement audiovisuel obligatoire de

de police ou une brigade de gendarmerie, avec l'intervention facultative d'un professionnel de l'enfance pour accompagner la victime. C'est d'ailleurs ce qui était pratiqué jusqu'à présent dans l'arrondissement judiciaire de Vannes. Mais nous avons estimé que les auditions pourraient

se dérouler dans de meilleures conditions, c'est-à-dire dans une salle spécialement aménagée au sein de l'hôpital. L'idée était de proposer une structure à l'image de l'unité médico-judiciaire qui a été ouverte à Lorient. Cette unité lorientaise était d'ailleurs utilisée ponctuellement par les policiers et les

secours de Vannes.  
**Comment est née l'idée de créer cet accueil ?**  
 En 2000, une convention avait été signée entre le parquet, le président du TGI (Tribunal de grande instance), la direction de l'hôpital et celle de l'EPSM (Eta-

ble) de Saint-Avé afin d'améliorer les conditions d'audition. Le protocole prévoyait l'intervention d'un professionnel de santé dans les locaux des forces de police ou de gendarmerie. Mais dans la pratique, cet accord n'a pas pu être appliqué à cause de sa complexité. Peu de temps

en 2009, j'ai été sollicité par le barreau de Vannes afin de relancer cette convention. C'est là qu'est née l'idée de créer un accueil pédiatrique plus ambieux. L'hôpital s'est montré très favorable au projet. Un comité de pilotage s'est alors mis au travail. La participation de l'association La Voix de l'Enfant a été déterminante car c'est elle qui a financé l'achat du matériel audiovisuel ainsi que la formation du personnel qui s'en servira.

**Quel est l'intérêt d'un lieu comme celui-ci ?**

Il évite à l'enfant de raconter à plusieurs reprises les faits dont il a été victime, exercice qui peut se révéler traumatisant. Cette salle est aménagée pour mettre le mineur à l'aise, ce qui permet d'observer ses attitudes, ses mimiques, autant de détails précieux pour déterminer la crédibilité de ses propos. Il est important d'aller au-delà des mots, comme l'a montré le scandale d'Outreau. Les enregistrements audiovisuels peuvent ensuite être visionnés par les enquêteurs, les avocats ou bien diffusés au cours d'un procès.

**Quelle est la fréquence d'utilisation d'une telle structure ?**

Nous tablons sur une hypothèse de 50 à 70 auditions par an, même si nous espérons devoir nous en servir le moins souvent possible. Les enquêteurs ont reçu des instructions pour l'utiliser de façon obligatoire. J'ai aussi recommandé son utilisation dans des affaires de violences physiques sur mineur sans caractéristiques particulières.

## > En bref

### UNE PSYCHOLOGUE ET UNE ÉDUCATRICE

L'animation de l'accueil pédiatrique médico-judiciaire de Vannes est assurée à mi-temps par deux professionnelles de l'enfance. Anne-Marie Buhon, psychologue à la Protection de l'enfance (conseil général), s'en occupe pendant trois demi-journées par semaine. Éducatrice jeunes enfants au centre hospitalier Bretagne-Atlantique, Danielle Lemaire est présente deux demi-journées par semaine. « Mais l'APMJ peut fonctionner 24 heures sur 24 si besoin est. Des clés sont laissées à la disposition des enquêteurs qui en auraient besoin en notre absence », soulignent les deux professionnelles.

### DÉJÀ DEUX AUDITIONS

Ouvert depuis le premier septembre, l'accueil pédiatrique médico-judiciaire a déjà été utilisé à deux reprises par les services de police et de gendarmerie.

### VANNES, 45<sup>e</sup> ACCUEIL DU GENRE

Selon l'association La Voix de l'Enfant, l'accueil pédiatrique médico-judiciaire de Vannes est la 45<sup>e</sup> structure du genre créée à l'échelle nationale. Les deux premières ont été mises en place en 2000 à Saint-Nazaire et à Béziers. « Le rythme des créations s'accélère avec huit à dix nouvelles structures par an », a souligné hier Martine Brousse, directrice de la Voix de l'Enfant, à l'occasion de l'inauguration de l'APMJ de Vannes.

### DÉCORATION ET MOBILIER

C'est le conseil municipal jeune de Vannes qui s'est chargé de la décoration de la salle. Le mobilier a été fourni par l'association « Défense et assistance des mineurs » qui regroupe des avocats spécialisés du barreau de Vannes.

### GRÂCE À LA COLLECTE DE TÉLÉPHONES USAGÉS

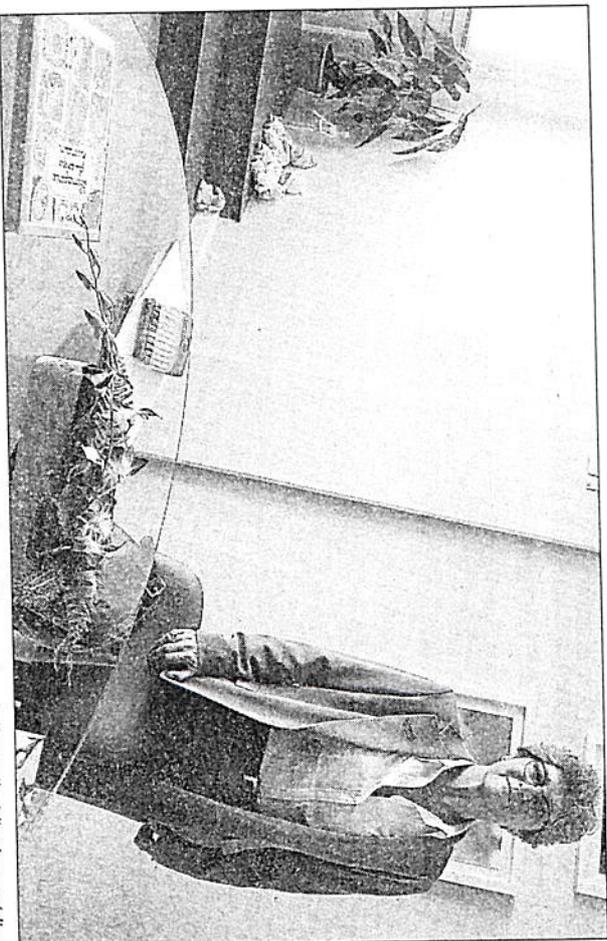
Engagée depuis 1980 dans l'aide à l'enfance en danger, l'association La Voix de l'Enfant a financé l'achat du matériel audiovisuel installé à l'APMJ de Vannes.

« Cette action a été rendue possible grâce à notre partenariat avec SFR qui nous reverse les bénéfices de la collecte des téléphones mobiles usagers », a précisé hier Martine Brousse, directrice de la Voix de l'Enfant.

## Dossier : Jean-François Colleter

# L'un des combats de l'association La Voix de l'Enfant

**Directrice de l'association La Voix de l'Enfant, Martine Brousse estime que l'Etat ne met pas suffisamment de moyens pour créer des lieux adaptés à l'audition des mineurs victimes de violences.**



Martine Brousse, directrice de l'association La Voix de l'Enfant, lors de l'inauguration de l'accueil pédiatrique médico-judiciaire de Vannes.

« C'est La Voix de l'Enfant qui est à l'origine de l'introduction en France de ce type d'accueil pédiatrique médico-judiciaire », rappelle Martine Brousse, directrice de cette association créée il y a trente ans et dont la porte-parole n'est autre que la comédienne Carole Bouquet. Un long travail de persuasion auprès du ministère de la Justice fut mené par La Voix de l'Enfant pour convaincre, en 1998, la garde des Sceaux Elisabeth Guigou de faire voter un projet de loi encadrant l'audition des enfants au stade de l'enquête préliminaire.

Structure fédérative regroupant aujourd'hui 76 associations, La

Voix de l'Enfant s'est alors battue pour que « la parole d'un mineur victime d'abus soit recueillie dans un milieu protégé, serein et compétent, c'est-à-dire en dehors du cadre du commissariat de police ou de la brigade de gendarmerie ».

« Le dispositif législatif désormais en vigueur en France est sans doute l'un des meilleurs au monde. Mais dans la pratique, l'État ne met pas suffisamment de moyens sur la table pour aménager des lieux d'audition dans les hôpitaux », déplore Martine Brousse.

**Disparités territoriales**  
Des disparités territoriales existent

donc entre les secteurs où de tels équipements ont été aménagés et ceux qui en sont dépourvus. Dans le sud de la Bretagne, Quimper et Lorient ont pu être dotés avant Vannes.

« Les professionnels de la justice, les policiers et les gendarmes qui ont expérimenté ces salles d'audition en sont devenus les meilleurs avocats, poursuit Martine Brousse. Idem pour les magistrats qui sont affectés dans des villes où ces accueils n'existent pas. C'est d'ailleurs le cas à Vannes avec le procureur de la République ». La

directrice de La Voix de l'Enfant cite volontiers en exemple le pro-

cès d'Angers qui a abouti, en 2005, à la condamnation de 66 personnes mêlées à un réseau pédophile. « Dans cette affaire, les victimes avaient pu être entendues dans le cadre de la permanence d'accueil pédiatrique de l'enfant en danger (Papad). Le déroulement de ce procès n'a pas été controversé, contrairement au dossier d'Outreau où la parole des mineurs n'avait pas été recueillie dans des conditions aussi bonnes ».

#### > Pratique

Site Internet :  
[lavoixdelenfant.org](http://lavoixdelenfant.org)

de Télérama 24/9/04